



Publié sur *ORDIF* (<https://ordif.com>)

[Accueil](#) > Incinération : augmentation des capacités autorisées des usines franciliennes

incineration

Retour sur les dernières autorisations accordées.

Le **SYCTOM**, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, a obtenu le 05 décembre 2016 un arrêté préfectoral complémentaire (au nom de l'exploitant, la société TSI) autorisant **l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux** à recevoir **50 000 tonnes de déchets supplémentaires chaque année**, montant sa capacité autorisée annuelle à 510 000 t/an (contre 460 000 tonnes auparavant).

Par ailleurs, le 8 novembre 2016, la société SAREN, pour **l'usine de Sarcelles** du syndicat de traitement de déchets SIGIDURS, a également obtenu une **augmentation, de 20 000 t/an**, soit une capacité autorisée annuelle de 170 000 tonnes contre 150 000 t/an précédemment.

Avec ces deux autorisations, la capacité autorisée annuellement pour l'incinération des déchets en Île-de-France se monte à **4 198 900 t/an** (toujours en accord avec le plafond fixé dans le PREDMA, de 4 296 000 t/an).

Mise à jour :

8/02/2017

Repères :

Le Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,7 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, 10% du traitement des déchets ménagers en France.

Voir aussi :

[Atlas des installations de traitement des déchets 2014/2015](#)

Source URL: <https://ordif.com/article/incineration-augmentation-des-capacites-autorisees-des-usines-franciliennes>